

## COMMUNE DE BUSCHWILLER

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2013

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 20 h 00.

#### **PRESENTS :**

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

#### **ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :**

Néant

#### **ABSENTS NON-EXCUSES :**

M. Christophe GOETSCHY

M. José MEYER

#### **ONT DONNE PROCURATION :**

Mme Pierrette ARDENTI qui a donné procuration à M. Bernard BOEGLIN

M. Rochdi BOUHELAL qui a donné procuration à Mme Christèle WILLER

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mlle Isabelle KLEIN, secrétaire

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012**
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Recours auprès du Tribunal Administratif et autorisation au Maire d'ester en justice
  - 2.2 Indemnité de stage – Mlle Lisa PETER
  - 2.3 ADAUHR - Convention de conseil et d'assistance aux collectivités
  - 2.4 Plan Local d'Urbanisme – Avenant au contrat
3. **AFFAIRES SCOLAIRES**
  - 3.1 Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
4. **ENVIRONNEMENT – QUALITE DE VIE**
  - 4.1 Délibération directive – nitrates
  - 4.2 O.N.F. : Programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2013
  - 4.3 O.N.F. : Approbation de l'Etat de l'assiette 2013
5. **TRAVAUX**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre - travaux d'amélioration à la salle polyvalente
  - 5.2 Travaux d'aménagements de sécurité routière
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012**

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012 et le signe séance tenante.**

## **2. AFFAIRES GENERALES**

### **2.1 RECOURS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ET AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE**

Mme le Maire indique que le secrétariat de la mairie a réceptionné en date du 30 janvier 2013 un courrier émanant du greffier du Tribunal Administratif de STRASBOURG communiquant une copie de la requête présentée par M. Daniel SIGRIST agissant pour le compte des riverains du futur lotissement « LAGER » qui contestent la délivrance du permis d'aménager n°PA 068 061 12 D0001 délivré à la société Sovia sur deux points à savoir la circulation des véhicules rue des Alpes et l'assainissement.

M. le Greffier en chef demande la production de la délibération autorisant Mme le Maire à ester en justice. C'est pourquoi elle demande aux conseillers de l'autoriser à ester en justice et à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Elle précise qu'elle a déjà demandé l'assistance juridique des services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) pour ce dossier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'affaire « Lager ». Mme le Maire est autorisée à signer tous documents et actes y afférents.**

### **2.2 INDEMNITE DE STAGE – MLLE LISA PETER**

Mme le Maire informe l'assemblée que Mlle Lisa PETER, élève au Lycée Mermoz a effectué un second stage de quatre semaines au secrétariat de la mairie du 21 janvier 2013 au 15 février 2013. Mlle PETER a donné entière satisfaction dans son travail, c'est pourquoi, elle propose de lui attribuer une indemnité de stage d'un montant de 200 € soit 50 € par semaine de stage.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'indemnité de stage au profit de Mademoiselle Lisa PETER.**

### **2.3 ADAUHR - CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES**

Mme le Maire indique que la commune a signé en date du 2 mars 2010 une convention de conseil et d'assistance gratuits avec l'ADAUHR. Cette dernière arrive à échéance et il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier de ce partenariat financé par le Conseil Général. Elle demande aux conseillers de l'autoriser à signer la convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de conseil et d'assistance aux collectivités ainsi que tous documents et actes y afférents.**

### **2.4 PLAN LOCAL D'URBANISME – AVENANT AU CONTRAT**

Mme le Maire indique que suite à la liquidation de la société REDD, il convient de voter ce soir trois points pour permettre de continuer le travail sur le projet de PLU avec l'atelier IN SITU. A savoir :

- la poursuite de la mission initiale avec Oréade-Brèche comme mandataire
- la rédaction d'un avenant pour encadrer la poursuite du marché

- la substitution du co-traitant REDD par l'atelier INSITU suite à la liquidation judiciaire.

Mme le Maire précise que l'AURM suit de près ce dossier et qu'il faudra un avenant pour que l'atelier IN SITU puisse clore le dossier en reprenant tous les points dont certains ont été traités de façon erronée par REDD ceci dans la précipitation précédant la liquidation.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la poursuite de la mission initiale avec Oréade-Brèche comme mandataire, la rédaction d'un avenant pour encadrer la poursuite du marché, la substitution du co-traitant REDD par l'atelier INSITU suite à la liquidation judiciaire. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y afférents.**

### **3. AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **3.1 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Mme V.HERTER indique que le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 modifiant le Code de l'Education et relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, a été publié au Journal Officiel de la République Française.

Entrant en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014, il prévoit :

- La mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, à savoir les lundi, mardi, mercredi matin (jeudi et vendredi, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut accorder une dérogation aux dispositions induites par le décret, permettant dès lors d'organiser ces cours le samedi matin.
- 5 heures 30 maximum de cours par jour (au lieu de six heures), dont 3 heures 30 maximum par demi-journée,
- L'organisation d'activités pédagogiques complémentaires, par groupes restreints d'élèves, avec des aides aux enfants rencontrant des difficultés dans leur apprentissage (en lieu et place de l'aide personnalisée), une aide au travail personnel ou une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial (l'organisation des activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres), il s'agissait précédemment de 2 heures par semaine avec ce nouveau dispositif ceci est réduit à 1 heure par semaine.
- Ou, l'élaboration à l'initiative des collectivités territoriales d'un projet éducatif territorial (PET) auquel est associé l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'éducation et qui précise les dispositions applicables dans le domaine péri-éducatif (activités périscolaires, culturelles ou sportives à la charge des communes).
- Parallèlement, les taux d'encadrement des activités périscolaires ont été assouplis, mais uniquement dans le cadre d'un projet éducatif territorial garant de la qualité de l'accueil délivré, à savoir : 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).  
Ce taux d'encadrement ne concerne pas l'accueil périscolaire.

Cette réforme, qui va fortement impacter l'organisation périscolaire et associative, nécessitera la mise en place d'une large concertation locale nécessaire à l'établissement d'un projet cohérent. Elle va, par ailleurs, générer un coût qui va peser sur le budget de la commune, le choix étant par ailleurs laissé aux collectivités territoriales de le facturer totalement, partiellement ou pas du tout aux familles.

Au regard de ces contraintes, et compte tenu d'une volonté affichée d'être en capacité de proposer aux enfants, à leur famille, mais aussi au corps enseignant et aux sociétés locales un projet cohérent et valorisant, il est proposé au Conseil Municipal de faire usage des dispositions prévues par l'article 4 du décret considéré. A ce titre, Mme le Maire peut, au plus tard le 31 mars 2013, demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014 pour toutes les écoles de la commune.

Mme V.HERTER fait savoir qu'elle a contacté l'équipe enseignante de la commune qui a émis un avis favorable pour le report de cette mesure à la rentrée 2014. C'est pourquoi elle demande de charger Mme le Maire de solliciter au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014 pour l'école « les Tilleuls ».

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le report de l'application du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 et charge Mme le Maire de solliciter au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014 pour l'école de la commune.**

#### **4. ENVIRONNEMENT – QUALITE DE VIE**

##### **4.1 DELIBERATION DIRECTIVE – NITRATES**

Mme E.GOETSCHY indique que suite aux nombreuses inondations, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) a mis en place de nombreuses mesures de protections. Entre autre la directive « nitrates », un arrêté du 19 décembre 2011, afin de réduire le taux de nitrates très élevé en France. La mesure prise en discussion ce soir, impose aux éleveurs une mise aux normes de stockage du purin et cela implique un coût onéreux et un lourd investissement pour les éleveurs et les inviterait plutôt à abandonner l'élevage que de le préserver. En conséquence la mise du programme « mise en herbe » serait gravement touchée par cette mesure. Nos prairies d'aujourd'hui pourraient par cet enjeu devenir des terrains de culture et contribuer à de nouvelles inondations. Ce sont les prairies qui sauvegardent ce risque. Au fond la nouvelle directive « nitrates », est importante, mais doit aussi tenir en compte la sauvegarde des éleveurs en Alsace, la production de lait régionale, ainsi que la préservation des prairies et bords de rivières. De plus d'énormes efforts ont déjà été faits par les agriculteurs, afin de réduire le taux de nitrates et des plans d'actions sont déjà mis en place. Mme E.GOETSCHY demande aux conseillers de soutenir cette motion, afin de soutenir l'inquiétude de la chambre d'agriculture d'Alsace et de permettre une éventuelle révision de cette directive « nitrates ».

La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Haut-Rhin a saisi Mme Catherine TROENDLE, Sénateur-Maire du Haut-Rhin au sujet de la transposition de la directive « nitrates » et des conséquences qui en résulteront pour l'agriculture et notamment l'élevage, en Alsace.

La directive « nitrates » du 19 décembre 2011 s'avère singulièrement inadaptée aux contraintes climatiques continentales de notre bassin, et impose aux éleveurs de très onéreuses mises aux normes de stockage qui conjuguées à l'effondrement des cours du lait, les invitent à abandonner l'élevage dans de très brefs délais pour transformer les herbages aujourd'hui hydrauliquement et sanitairelement salvateurs.

Cette nouvelle directive traduit toute la méconnaissance technocratique des réalités et spécificités régionales.

**Après discussion le Conseil Municipal demande à l'unanimité des membres présents à ce que la nouvelle directive nitrates tienne compte de cette réalité et que la nouvelle PAC reconnaisse à l'herbe et à l'élevage les innombrables services qu'ils sont en mesure de rendre aux collectivités, en contribuant au développement durable de gestions pertinentes du territoire, prévenant les risques d'inondations et assurant une pérennisation qualitative et quantitative des ressources en eau à l'échelle de nos SAGE.**

##### **4.2 O.N.F. : PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX POUR L'ANNEE 2013**

Mme E.GOETSCHY indique qu'il convient d'approuver le programme 2013 des travaux patrimoniaux en forêt communale de BUSCHWILLER présentés par l'O.N.F., se montant à 5.060 € HT, ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 1.000 € HT soit un total de 6.060 € HT, de voter les crédits correspondants à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal. Ces travaux auront lieu en forêt communale au niveau du quartier de l'orée du bois. Ils consistent à nettoyer le bois avant la mise en stères, clôturer certaines jeunes pousses afin qu'elles ne soient pas abîmées par le gibier et dégager certains chênes qui poussent naturellement.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme des travaux patrimoniaux présenté par l'O.N.F en forêt communale de BUSCHWILLER pour l'exercice 2013 se montant à 5.060 € HT ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de 1.000 €, vote les crédits correspondants à ces programmes et donne délégation à Mme le Maire pour signer et approuver, par voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.**

##### **4.3 O.N.F. : APPROBATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE 2013**

Mme E.GOETSCHY indique que ce point est ajourné.

## **5. TRAVAUX**

### **5.1 MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX D'AMELIORATION A LA SALLE POLYVALENTE**

Mme le Maire fait savoir que vu la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2012 approuvant le programme des travaux d'amélioration au complexe polyvalent, et fixant la procédure de sélection du maître d'œuvre ; vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 janvier 2013 ; vu le procès-verbal de la commission de sélection en date du 05 février 2013, arrêtant la liste des deux équipes admises à négocier ; considérant les conditions négociées par le pouvoir adjudicateur :

- Enveloppe prévisionnelle des travaux : 55.000 € HT
- Taux de rémunération de la mission de base étendue aux études d'exécution et de synthèse : 13 %
- Taux de tolérance: Etudes 3 %, Chantier 3 %
- Estimation provisoire de la rémunération de la maîtrise d'œuvre : 7.150 € HT
- Mission complémentaire de relevé/diagnostic : forfait à 800 € HT
- Soit un total mission HT : 7.950 € HT

Elle propose de confier la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du complexe polyvalent à M. STREB, architecte à RANSPACH-LE-BAS.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les travaux d'amélioration à la salle polyvalente aux conditions susvisées et confie la maîtrise d'œuvre des travaux à M. STREB, architecte à RANSPACH-LE-BAS.**

Mme le Maire demande également de l'autoriser à entreprendre les consultations en procédure adaptée en vue du recrutement des prestataires de service obligatoires : contrôleur technique et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, et à signer les marchés afférents.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à entreprendre les consultations en procédure adaptée en vue du recrutement des prestataires de service obligatoires : contrôleur technique et coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, et à signer les marchés et documents y afférents.**

### **5.2 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE ROUTIERE**

M. S.PETER indique vu le Code des Marchés Publics ; vu l'acte d'engagement du 31 juillet 2012 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise COCYCLIQUE pour l'aménagement de la traverse ; vu la délibération en date du 5 novembre 2012 approuvant le projet aménagement de la traverse - tranche de travaux 2013 - entrée rue de Wentzwiller, décidant de lancer un avis public à la concurrence ; vu l'avis public à la concurrence publié sur le site de l'AMHR le 17 janvier 2013 ; vu les publications dans les Affiches du Moniteur le 18 janvier 2013 ; vu les conclusions de la commission de sélection du 14 février 2013 et de l'analyse des offres.

La date de remise des offres était fixée au lundi 14 février 2013 à 16 h 00. Le type de procédure était une procédure adaptée.

Après analyse des offres reçues je vous propose d'attribuer le marché (base + option 1 + option 2) à LINGENHELD sur sa variante N°1 pour un montant de 275.047,93 € H.T soit 328.957,32 € T.T.C. conformément au classement. Le marché avait été estimé à 278.245,92 € H.T.

M. S.PETER indique que l'option 1 consiste à réaliser un trottoir et un mur de soutènement du côté impair de la rue de Wentzwiller, l'option 2 prévoit la mise en place des gaines techniques pour l'enfouissement d'éclairage public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'attribuer le marché pour un montant de 328 957.32 € T.T.C. à l'entreprise LINGENHELD de Sainte-Croix-en-Plaine sur leur offre variante N°1,**
- **autorise Mme le Maire à signer le marché et à faire effectuer les travaux. Le marché sera notifié à l'entreprise après passation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Département du Haut-Rhin,**
- **autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'exécution de ces travaux,**
- **demande au Conseil Général du Haut-Rhin une subvention pour ce type d'opération,**
- **décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2013**

Mme le Maire fait savoir que les courriers aux entreprises non retenues seront envoyés dès demain.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

### **6.1 COMMISSION URBANISME**

- **Déclarations préalables acceptées**

Références : DP 068061 12 D 0023  
Demandeur : MULLER Alphonse  
Objet : Clôture  
Localisation du terrain : Cadastré en section 16, parcelle n°258, 24 rue des Vosges  
Superficie : 1768 m<sup>2</sup>

Références : DP 068061 13 D0001  
Demandeur : M. Patrick HEINIMANN  
Objet : Division en vue de construire  
Localisation du terrain : Cadastré en section 17, parcelles n°277/178, 354/176, 361/176, rue des Ecureuils  
Superficie : 1613 m<sup>2</sup>

- **Certificat d'urbanisme refusé**

Références : CU 068061 12 D 1014  
Demandeur : Mme Anita HERBST  
Objet : CUb  
Localisation du terrain : Cadastré en section 9, parcelle n°15 au 15 rue de Jura  
Superficie : 3436 m<sup>2</sup>

- **Certificats d'urbanisme acceptés**

Références : CU 068061 13 D1001  
Demandeur : Maître Jean-Paul BROM  
Objet : CUa  
Localisation du terrain : Cadastré en section 11, parcelle n°165, 1 impasse des Ardennes  
Superficie : 836 m<sup>2</sup>

Références : CU 068061 13 D1002  
Demandeur : Mme Sylvie RUF  
Objet : CUa  
Localisation du terrain : Cadastré en section 1 & 17, parcelles n°88 & 245, 16 rue de Hésingue  
Superficie : 933 m<sup>2</sup>

- M. R. OBERMEYER indique qu'il a assisté récemment à la commission transports de la C.C.3.F. lors de cette réunion il a été annoncé qu'une nouvelle ligne de Distribus sera créée : la ligne 8 qui reliera Bartenheim à Allschwil. Cette ligne est onéreuse et sera testée durant quelques temps, malheureusement elle ne passera pas par Buschwiller.

Il précise également qu'un nouveau tarif seniors pour les personnes âgées de plus de 65 ans a été mis en place et coûte 9 € / mois. Mme le Maire précise que certaines communes offrent cet abonnement aux personnes âgées mais à Buschwiller le C.C.A.S. étudie les demandes au cas par cas.

### **6.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE**

- Mme V.HERTER remercie l'ensemble des bénévoles ayant contribué à la réussite de la cérémonie des vœux du Maire. Mme le Maire remercie Mme V.HERTER pour l'organisation de la cérémonie.
- Mme V.HERTER indique que l'exposition de peintures et d'arts aura lieu du 15 au 17 mars 2013. Elle demande aux conseillers s'ils sont disponibles pour l'aider lors de cette manifestation.
- Pour finir Mme V.HERTER indique que la soirée disco de l'Association Jeunesse et Avenir aura lieu le 25 mai prochain et précise que l'association est à la recherche de bénévoles pour encadrer la soirée. M. S.PETER se porte volontaire.

### **6.3 COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Mme E.GOETSCHY indique que l'opération Haut-Rhin Propre se déroulera le 6 avril 2013. Le rendez-vous est fixé devant le dépôt des Sapeurs-Pompiers à 9 heures.

### **6.4 COMMISSION C.C.A.S.**

- Mme E.GOETSCHY fait savoir que la traditionnelle vente de tulipes sera organisée à BUSCHWILLER en partenariat avec l'union frontalière des donneurs de sang bénévoles. Le produit de cette quête sera destiné à financer les travaux de l'institut de recherche en hématologie et transplantation de MULHOUSE. Cette vente se fera le vendredi 8 mars 2013 de 15 h 30 à 17 h 00 devant l'école et à 18 h 15 devant l'église. Le samedi 9 mars 2013 la vente aura lieu devant le dépôt des Sapeurs-Pompiers de 10 h 00 à 12 h 00.

## **7. DIVERS**

- Mme le Maire félicite Mme E.GOETSCHY qui vient d'être mamie pour la seconde fois. La petite Nurina est née le 4 février dernier.
- Mme le Maire remercie les employés communaux pour leur efficacité lors du déneigement. Elle indique que la mairie a reçu de nombreux mots de félicitations et de remerciements. Elle précise que les routes départementales (les rues de Hésingue, Wentzwiller et Hégenheim) ont également été salées et dégagées par les services communaux car les services du conseil général ne passent que très tardivement avec la lame sur ces axes. Malgré ces trois grandes rues à dégager en plus, grâce au nouveau tracteur les agents communaux mettent presque le même temps au total. Ce qui est une façon de plus de rentabiliser cet investissement.
- Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir assurer un tour de permanence lors du référendum du conseil unique du 7 avril prochain.
- Mme le Maire indique que la remise de médailles aux donateurs de sang bénévoles aura lieu le 25 février 2013 à 19 h 30 au bar de la salle polyvalente l'ensemble du conseil municipal y est invité.
- Mme le Maire fait savoir que le débat d'orientation budgétaire aura lieu le lundi 4 mars à 19 h 00 et fait passer les invitations.
- Mme le Maire indique que suite à l'approbation de la création d'une médaille de Buschwiller lors de la séance du 10 décembre 2012, un devis a été établi. Le coût d'une médaille s'élève à 15,80 € TTC.
- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu en avril probablement le 8 avril ou au courant de cette semaine pour la séance budgétaire en espérant que la commune aura réceptionné les chiffres de l'état à ce moment là.
- Mme le Maire fait savoir que la section des Sapeurs-Pompiers de Buschwiller a donné sa démission au 15 février 2013 pour raisons personnelles. Buschwiller est actuellement entièrement couvert par le corps départemental de Saint Louis. Le Lieutenant-Colonel TRIBALLIER de Saint-Louis a confirmé les arrêtés de démissions des trois pompiers, le Major Marcel GREDER, Vincent GREDER et Sébastien PETER. Le Lieutenant-Colonel TRIBALLIER et le commandant DELACHAUX souhaitent discuter dans les semaines à venir avec les autres pompiers et précisent que «la section de Buschwiller n'est à ce jour pas fermée ». Mme le Maire indique qu'elle sera en relation avec le SDIS pour discuter de l'avenir de la section. Elle regrette bien sûr ces démissions, et remercie les Sapeurs-Pompiers de Buschwiller pour leur aide et leur dévouement au service de la commune et de ses administrés. Elle remercie tout particulièrement le Major Marcel GREDER pour plus de 35 années d'engagement. Les conseillers municipaux manifestent leur consternation et applaudissent le dévouement des trois pompiers qui ont choisi de se retirer.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

<b>TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2013</b>
---

**ORDRE DU JOUR :**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012**
2. **AFFAIRES GENERALES**
  - 2.1 Recours auprès du Tribunal Administratif et autorisation au Maire d'ester en justice
  - 2.2 Indemnité de stage – Mlle Lisa PETER
  - 2.3 ADAUHR - Convention de conseil et d'assistance aux collectivités
  - 2.4 Plan Local d'Urbanisme – Avenant au contrat
3. **AFFAIRES SCOLAIRES**
  - 3.1 Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires
4. **ENVIRONNEMENT – QUALITE DE VIE**
  - 4.1 Délibération directive – nitrates
  - 4.2 O.N.F. : Programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2013
  - 4.3 O.N.F. : Approbation de l'Etat de l'assiette 2013
5. **TRAVAUX**
  - 5.1 Maîtrise d'œuvre - travaux d'amélioration à la salle polyvalente
  - 5.2 Travaux d'aménagements de sécurité routière
6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
7. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 <sup>er</sup> Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		BOEGLIN BERNARD
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		WILLER CHRISTELE
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		